

Un an plus tard, on subissait cette fameuse crise d'octobre 1970 où nous devons constater qu'il y avait des choses sérieuses, des choses graves qui s'étaient passées et en fonction des circonstances qui entouraient ces événements nous étions en mesure de nous poser des questions comme la suivante: comment se fait-il que les autorités étant au courant de certains événements qui pouvaient se passer, comment se fait-il que la police, la Gendarmerie royale en particulier, trouvant tout à fait normal dans son action ordinaire et régulière de s'infiltrer dans les divers mouvements clandestins soit vis-à-vis du banditisme ou de la sécurité dite du pays, comment se fait-il qu'avec ces actions régulières et normales qu'on ait laissé aller les choses au point d'engendrer une crise qui, étant donné les circonstances, non seulement atteignait certaines personnes mais je l'ai déjà dit, je le répète, monsieur le président, portait atteinte à la réputation de toute une nation et de tout un peuple? On a pris avec un grain de sel sinon ri du député de Champlain au moment où en 1970 et 1971 et 1972 il posait une série de questions, savoir comment il se faisait que, la police étant au courant de certains événements qui se traînaient, ces événements s'étaient quand même déroulés. J'obtenais pour toute réponse, à ce moment-là, que la sécurité d'État n'autorisait pas à dire quoi que ce soit à ce sujet et c'est ainsi que, se camouflant comme d'autres l'ont dit avant moi, se cachant derrière des paravents, on évitait de dévoiler certains faits qui auraient dû l'être.

Monsieur le président, des circonstances ont permis il y a quelques mois que l'on puisse constater que ces considérations faites il y a plusieurs années avaient des fondements aussi vrais que les aveux du solliciteur général disant qu'il était vrai que la Gendarmerie royale du Canada avait allumé des incendies criminels, avait perpétré des vols de dynamite et émis des communiqués au nom du FLQ en 1971.

Monsieur le président, quand on saura tout ce qu'il y a en dessous de telles révélations, on comprendra que nous sommes bien près d'un gouvernement dictatorial qui agit un peu à la façon des républiques d'Amérique du Sud qui à l'heure ou à la journée sont susceptibles de vivre des révolutions. Monsieur le président, de deux choses l'une, ou l'administration assume ses responsabilités et elle a un contrôle vrai et absolu sur tout ce qui regarde la sécurité du pays, sur tout ce qui regarde son administration, directement ou indirectement, ou encore on laisse ce pouvoir démocratique entre les mains de corps de police. Dans les deux cas, on va à l'encontre de certaines règles fondamentales qui devraient orienter les politiques de ce genre.

Nous sommes aujourd'hui à discuter d'une motion qui vient nous mettre en pleine figure ces faits, monsieur le président. Comment se fait-il que le solliciteur général refuse de participer, que le gouvernement confirme ce refus en nous avisant qu'il va voter contre l'adoption de cette motion qui n'est là que dans le but d'amener les éclaircissements dont on a besoin afin de faire le point? Si l'on a tenté de camoufler, si l'on continue de le faire, je dis, monsieur le président, que c'est là une façon de procéder qui, tôt ou tard, engendrera des réactions désastreuses et, à ce moment-là, que l'on ne s'étonne pas lorsqu'on constate les observations que l'on peut faire sur les mœurs générales dans tout le pays, lorsque l'exemple peut venir de haut, c'est-à-dire de l'administration même.

Monsieur le président, il est important que nous ici en tant que représentants de la population puissions conserver les

droits et les privilèges fondamentaux qu'a le peuple d'être au courant de la façon dont on administre ses deniers, de la façon dont on prend ses intérêts et de la façon dont on oriente en général la politique. Si un solliciteur général n'a pas plus de responsabilité devant la Chambre que celle d'une autorité policière quelconque qui lui dicte des lettres, monsieur le président, il faut savoir à quoi s'en tenir à ce sujet-là et pourquoi on refuse de vouloir éclairer adéquatement les représentants dûment élus du peuple c'est, comme tous les autres l'on dit avant moi, vouloir cacher la vérité. Il est grand temps dans le système que l'on a que les gens de plus en plus qualifiés de système de corruption, que ceux qui en sont les dirigeants ne craignent plus d'affronter l'opinion publique directement en daignant dévoiler tous les à-côtés des actions qui ont été faites. Qu'elles aient été, je le répète, autorisées ou non, elles ont eu lieu. Monsieur le président, il serait intéressant de savoir en vertu de quelle autorité et comment il se fait que l'autorité déléguée à la police allait jusqu'au point de voler de la dynamite, d'allumer des incendies criminels et d'émettre des communiqués au nom du FLQ.

Étant donné les circonstances particulières qui font que l'émancipation et l'épanouissement du Québec ont amené à la tête de cette province un gouvernement qui préconise une nouvelle restructuration du pays sous forme de souveraineté-association, monsieur le président, il est tentant de conclure que l'on a fait depuis des années des pieds et des mains pour attaquer la réputation de ceux qui, honnêtement, en toute sincérité et dans la paix veulent que les peuples formant ce pays puissent vivre en véritable harmonie. Et que l'on ait eu la tentation de salir ces réputations par toutes sortes de moyens tout à fait arbitraires comme contrôler d'une certaine façon la police ou laisser à la police le soin d'orienter, de diriger des actions tout à fait inadmissibles pour un peuple dit civilisé . . .

● (2102)

**Une voix:** C'est en dehors de la question!

**M. Matte:** Monsieur le président, un député d'en face dit que c'est en dehors de la question, c'est bien plus dans la question qu'il ne le pense. Mais je sais évidemment que toutes ces questions-là ne sont pas intéressantes pour les honorables membres du parti qui gouverne actuellement. Je sais bien que l'immense majorité des députés libéraux ne sont pas au courant de toutes ces choses qui sont faites, mais ils savent comme nous tous qu'il s'est passé en ce pays des faits qui nous prouvent hors de tout doute que la police avait des agissements qui faisaient en sorte qu'il peut avoir et qu'il y a effectivement eu de temps à autre de la provocation, que l'on a voulu salir certaines réputations, que l'on a en plus eu l'audace et le culot—et cela a maintenant été prouvé et je peux le mentionner—de salir tout un parti politique, en l'occurrence le Parti québécois, en essayant d'obtenir et en obtenant de fait la liste des membres d'un tel parti.

Monsieur le président, on lit des rapports sur les révolutions de palais qui se font en Amérique du Sud. On est habitué de parler des républiques de bananes, et c'est bien normal que cela arrive chez eux, eh bien, si on scrutait, et si enfin on pouvait réellement aller voir comment se sont passées les choses et pourquoi elles se sont passées, on découvrirait peut-être que nous sommes en face d'une administration dont le sens de la démocratie n'est pas plus avancé qu'il peut l'être dans les pays où, à toutes fins pratiques, ce sont des dictatures